



Rapport sur la **solvabilité** **et la situation financière**

Version validée par le Conseil
d'administration en date du 12/05/2022

Exercice
2021



Synthèse	02
a) Acheel, repenser l'assurance	02
b) Fonds propres et partenariats	03
c) Activité 2021	04
1 - Activité et résultat	05
a) Activité	05
b) Développement et activité commerciale	07
2 - Système de gouvernance	10
a) Informations générales sur la gouvernance	10
b) Compétence et honorabilité	11
c) Système de gestion des risques et contrôle interne	11
d) La conformité	12
e) Fonction d'audit interne	12
f) Fonction actuarielle	12
3 - Profil de risque	13
a) Risque de souscription	13
b) Risque de marché	13
c) Risque de contrepartie	13
d) Risque de liquidité	15
e) Risque opérationnel	16
f) Capital de solvabilité requis	16
4 - Valorisation à des fins de solvabilité	19
a) Actifs	19
b) Provisions techniques	19
c) Méthodes de valorisation alternative	20
d) Autres passifs	20
5 - Gestion du capital	21
a) Fonds propres	21
b) Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	21
c) Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital	21
6 - États quantitatifs publics (QRT)	22

Synthèse

Acheel, repenser l'assurance

Acheel est une société d'assurance immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 879 605 350.

Acheel a été agréée le 21 avril 2021 suite à l'examen de son dossier financier par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette décision est publiée au Journal officiel de la République française du 13 mai 2021 et permet à Acheel d'opérer dans les branches suivantes :

1 – Accidents ;

2 – Maladie ;

8 – Incendie et éléments naturels ;

9 – Autres dommages aux biens ;

13 – Responsabilité civile générale.

Objectif et Mission

Acheel a été fondée dans l'objectif de repenser l'assurance, en proposant à ses assurés des parcours simples et intuitifs pour rendre l'assurance accessible à tous dans une approche digitale et customer-centric.

Acheel a été fondée dans l'objectif de repenser l'assurance

Cette accessibilité se manifeste également par des prix très compétitifs rendus possibles grâce au modèle digital et dématérialisé d'Acheel et à son recours à des logiciels d'intelligence artificielle tout au long du cycle de vie du contrat d'assurance (souscription, gestion des contrats, gestion des sinistres...), qui permet de réaliser des économies sur ses coûts de fonctionnement, directement répercutés sur ses tarifs, et donc sur le pouvoir d'achat de ses assurés.

Et enfin, Acheel a vocation à être le fer de lance du renouveau de l'assurance en France avec un modèle plus digital, plus fluide, moins cher, mais également en ayant un impact positif sur la société avec des prix bas et donc plus de pouvoir d'achat pour tous, et une démarche sociale et environnementale forte, afin de démarrer son activité en étant en phase avec les enjeux de société actuels.



Fonds propres et partenariats

Acheel dispose de solides fondamentaux qui lui permettent de développer sereinement et durablement son activité.

Acheel a réalisé en mai 2021 une première levée de fonds d'amorçage de 29 M€. Cette levée lui offre une base solide qui lui permet d'asseoir son développement, tout en respectant la couverture d'exigence de marge de solvabilité générée par son activité.

Acheel s'appuie sur des réassureurs d'envergure internationale : Hannover Re, Swiss Re, Munich Re et Arch Re.

Au 31/12/2021, Acheel couvre 6,6 fois son exigence de marge de solvabilité et dispose de 24,6M€ de fonds propres prudentiels (niveaux 1 et 2).

Une offre généraliste et une distribution multicanale : un parti-pris gagnant

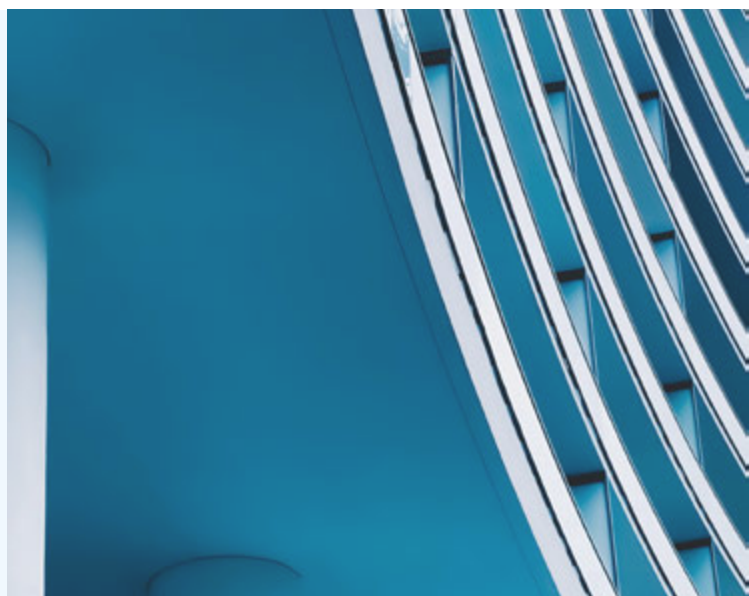
La stratégie d'Acheel est d'affirmer dès son lancement son ADN digital, généraliste et multi-canal, qui lui permet d'occuper un positionnement unique sur le marché assurantiel français, à mi-chemin entre compagnies d'assurance établies depuis des années, et néo-courtiers digitaux mono produits, et de répondre ainsi à un besoin nouveau.

Acheel a vocation à être la première compagnie d'assurance généraliste 100% digitale en France.

Acheel couvre

6,6 fois

son exigence de
marge de solvabilité



L'année 2021 correspond à la première année d'activité assurantielle pour Acheel SA et démarre commercialement au 18 mai 2021.

Acheel dispose d'une offre généraliste avec plusieurs produits commercialisés :



2 produits MRH (Multirisque habitation);



3 produits Santé animale;



4 produits PNO (Propriétaire Non-occupant);



19 produits Santé

Grâce à un parcours de souscription simplifié et clair, allié à des tarifs très compétitifs, et à une présence forte sur les moteurs de recherche et les comparateurs d'assurance, Acheel a très vite su conquérir un large nombre de clients, confirmation que le marché est mûr pour l'arrivée de nouveaux acteurs à l'approche plus digitale et directe.

Ainsi, au 31 décembre 2021, après seulement 7 mois d'exercice, Acheel comptabilise déjà 21 912 assurés.

Acheel distribue ses offres via deux canaux complémentaires



BtoC : via son site internet acheel.com



BtoBtoC : par le biais de courtiers distributeurs

Cette stratégie permet à Acheel de s'adapter aux attentes d'un marché en transition, qui voit coexister une forte appétence pour le full digital de la part des nouvelles générations, et un recours aux souscriptions physiques encore manifeste de la part d'une grande partie de la population.

Ainsi, Acheel fait face aux réalités du marché et peut contribuer au processus de digitalisation de l'assurance, tout en permettant à son activité de croître sereinement, et mutualise les ressources impliquées dans son développement produit, afin d'optimiser son business model. La simplicité de conception des produits et les partenariats solides noués avec les réassureurs ont permis à Acheel de travailler avec nombre de courtiers de premier plan (SPVIE, UCR, Wazari, Stoïk...).

Le nombre de clients couverts par un produit Acheel via ce canal de distribution s'élève à 12 160 assurés fin 2021.

Afin de satisfaire toujours davantage ses assurés et partenaires, Acheel développe en permanence ses technologies. Conscient du caractère chronophage et répétitif de la gestion de sinistre, Acheel a développé sa propre technologie d'Intelligence Artificielle, basée sur des algorithmes d'OCR (Optical Character Recognition) et du machine learning, à travers un outil révolutionnaire d'automatisation de l'analyse et du remboursement des sinistres en santé animale, ce qui lui permet de traiter un sinistre en quelques secondes seulement, et permet de gérer 80% des sinistres sans intervention humaine.

01. Activité et résultat

Activité

Nom et forme juridique

Acheel est une société d'assurance immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 879 605 350 et son siège social est situé 128 rue de la Boétie – 75008 Paris.

Acheel a été agréée le 21 avril 2021 suite à l'examen de son dossier financier par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette décision est publiée au Journal officiel de la République française du 13 mai 2021 et permet à Acheel d'opérer dans les branches suivantes :

- 1 – Accidents ;**
- 2 – Maladie ;**
- 8 – Incendie et éléments naturels ;**
- 9 – Autres dommages aux biens ;**
- 13 – Responsabilité civile générale.**

Acheel est soumise au code des assurances.

Autorité de contrôle

Acheel, étant agréée en France, elle est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), située au 4, Place de Budapest – 75436 Paris.

Actionnariat

Acheel SA est une société indépendante, et n'est la filiale d'aucune société. Elle est principalement détenue par les holdings de ses deux fondateurs.

Acheel a choisi des actionnaires totalement en phase avec son projet de révolutionner l'assurance et qui lui apportent leur soutien dans les actions et choix stratégiques, nécessaires pour mener à bien sa mission.

Les holdings suivantes détiennent chacune une participation qualifiée, c'est-à-dire de plus de 10% du capital d'Acheel :

- **Lux Holdco S.a.r.l**
- **@MI2R**
- **NJJ Holding**

Deux autres fonds complètent cet actionnariat et soutiennent Acheel : Serena Capital et Portag3 Ventures.

Auditeur externe de l'entreprise

Acheel SA est auditée par la société Audit Synthese, basée au 11 rue de Téhéran - 75008 Paris.

Pays d'activité : Acheel SA distribue ses offres exclusivement en France.

Produits d'assurance

Au 31 décembre 2021, Acheel SA distribue ses produits via deux canaux, le canal direct en développant son site internet et le canal courtier en s'appuyant sur des courtiers tiers pour distribuer ses produits.

Les produits d'assurance distribués sont des produits MRH, Santé, Santé animale et PNO.

Au 31 décembre 2021, un tiers des primes émises l'ont été via le site internet, les deux autres tiers via les courtiers, signe de la complémentarité de ces canaux, et reflet du marché de l'assurance en France, où 30% des assurances sont souscrites en ligne, et 70% sur des points de souscription physiques (agences, courtiers)



Développement et activité commerciale

Les faits marquants de l'exercice

Acheel a débuté son activité en mai 2021.

Très rapidement, Acheel a connu un très fort développement et un grand succès commercial, signe de l'adhésion de ses assurés à son modèle digital, compétitif, et transparent.

Ainsi en moins d'un an, Acheel comptabilise déjà près de 20 000 assurés. Les primes émises au 31 décembre 2021 s'élèvent quasiment à 3,1 M€, et les contrats souscrits pour 2022 s'élèvent déjà à pratiquement 10 M€

Fin 2021, Acheel comptabilise déjà près de **20 000** assurés pour **3,1 M€** de primes émises

L'année commerciale 2021 d'Acheel se décompose en plusieurs grandes étapes :

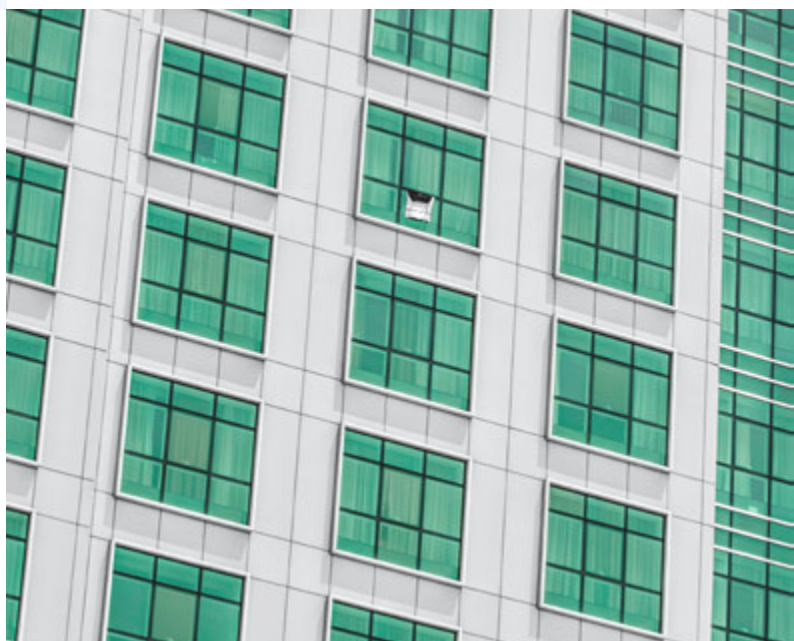
- **Mai 2021 : lancement officiel du site d'Acheel avec les produits MRH, Santé et Santé animale et début des souscriptions.**
- **Août 2021 : construction des premiers partenariats courtiers.**
- **Septembre 2021 : 5000 premiers contrats souscrits et lancement du produit PNO**
- **Octobre : lancement d'Acheel sur les comparateurs en ligne**
- **Décembre : Près de 30 000 contrats souscrits**

Equipe

Pour soutenir cette croissance, et tenir sa promesse de qualité et d'un suivi personnalisé et transparent, Acheel a renforcé ses équipes, notamment pour la gestion de la relation client, avec la mise en place d'un pôle customer care premium, basé au siège de l'entreprise, et qui remonte les besoins clients en temps réel afin de permettre à l'entreprise de s'adapter et d'ajuster son offre dès le démarrage afin de répondre aux besoins des clients de façon pertinente et juste.

Cela permet à Acheel d'afficher un NPS (Net promoter score) de 85 à fin 2021, signe de la satisfaction de ses assurés, et du fait qu'ils sont prêts à recommander Acheel à leur entourage.

Les effectifs d'Acheel ont plus que doublé et sont ainsi passés de 12 collaborateurs début 2021 à 27 collaborateurs au 31 décembre 2021.



Les technologies mises en place par Acheel

La technologie et l'innovation sont au cœur de l'ADN d'Acheel et occupent une place de choix dans sa stratégie de développement. Elles doivent être au service d'une amélioration continue de l'expérience client, et de gains de productivité et d'efficacité directement au service de ses assurés.

Dès le début du cycle de vie du contrat, cette approche tech se manifeste à travers le module de souscription en ligne intégralement paramétrable créé par Acheel, qui lui permet de développer rapidement de nouveaux produits, et de les ajuster en temps réel selon les besoins et feedbacks de ses utilisateurs. Ce mode de souscription ultra modulable permet surtout à ses futurs assurés de connaître instantanément et de manière fluide et aisée, le prix de leur assurance et de pouvoir ajuster leur offre tarifaire, et leurs garanties en temps réel selon leur situation et leurs besoins, et de signer électroniquement dans la foulée si ils sont satisfaits. Cela garantit un très bon taux de transformation sur le site et tient la promesse d'accessibilité et de fluidité.

Acheel a également développé et mis en place rapidement un outil d'intelligence artificielle de traitement des sinistres en santé animale. Grâce à une technologie pointue d'OCR (Optical Character Recognition) et à des algorithmes de machine learning, ce logiciel, nommé Ceebel (clin d'œil mythologique à la déesse Cybèle) analyse les feuilles de soin des assurés en 10 secondes montre en main et est capable d'identifier le type de soin, l'origine du sinistre (maladie / accident), la pertinence de la prescription de médicaments selon le diagnostic établi par le vétérinaire, et détermine selon les garanties du contrats sa prise en charge et le niveau de remboursement. Ceebel génère dans la

foulée le bordereau de remboursement. Son utilisation permet dans 80% des cas de gérer les sinistres animaux sans intervention humaine, et les gestionnaires sinistre peuvent ainsi se concentrer uniquement sur les 20% restants qui sont des cas complexes ou de potentielles fraudes.

Par ailleurs, Acheel a développé des outils pour répondre efficacement à ses obligations prudentielles, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Sa base client est donc confrontée quotidiennement par API au registre du gel des avoirs établi par le Ministère des finances.

Enfin, Acheel développe différents processus d'automatisation de sa comptabilité et de calculs de ses besoins en fonds propres.

Résultats des activités d'assurance

Au 31/12/2021, Acheel a émis 3 087 K€ de primes pour 514 k€ de primes acquises à la clôture.

L'essentiel des primes émises l'ayant été sur la fin de l'exercice, Acheel ne dispose pas du recul nécessaire pour évaluer de façon pertinente la sinistralité de ses lignes d'activités. Une part significative de son résultat technique est ainsi liée à la dotation de la provision pour sinistres à payer.

A la clôture, ce résultat s'établit à 94,4 K€ avant affectation des charges administratives.

Résultat financier

Acheel ne réalise pas de placements financiers et les primes collectées demeurent sous forme de trésorerie dans un compte dédié.

Résultat comptable

Les autres charges contribuant au résultat sont pour l'essentiel les charges de fonctionnement, notamment les salaires et loyers.

Le résultat de l'exercice d'Acheel s'établit à la clôture à -1,994 M€, conformément à sa volonté d'investir massivement dans le développement de son activité et ses outils.



02. Système de gouvernance

Informations générales sur la gouvernance

Les faits marquants de l'exercice

Acheel a désigné deux dirigeants effectifs :

- **Ralph RUIMY : Cofondateur et président-directeur général;**
- **Vincent JAOUEN : Directeur général délégué, responsable du support assurance et prudentiel.**

Conseil d'administration

Acheel est une société anonyme à conseil d'administration. Elle est administrée par 10 administrateurs, issus du milieu assurantiel et entrepreneurial, qui veillent et contribuent en bonne intelligence au développement du projet d'entreprise d'Acheel.

- **Philippe BONIN, administrateur**
- **Roger CANIARD, administrateur**
- **Anne-Marie COZIEN, administratrice**
- **Francky DEFOSSE, administrateur et cofondateur**
- **Hélène FALCHIER, administratrice représentant la société Portag3**
- **Philippe FOULQUIER, administrateur**
- **Jean DE LA ROCHEBROCARD, administrateur**
- **Raphaël RIMELIN, administrateur**
- **Ralph RUIMY, Président, directeur général et cofondateur**
- **Kamel ZEROUAL, administrateur représentant la société Serena**

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2021.

Compétence et honorabilité

Acheel, en tant que compagnie d'assurance est soumise à des obligations de compétences et d'honorabilité pour l'ensemble de ses fonctions clés. Ces profils font l'objet d'un dossier spécifique et sont notifiés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Outre ces profils, Acheel s'attèle à recruter les meilleurs collaborateurs pour chacun de ses postes. Les processus de sélection se dédouanent des conditions d'expériences ou de diplômes afin de se concentrer exclusivement sur les compétences et l'expertise des candidats et leur adhésion aux valeurs et de l'entreprise et à son esprit pionnier et agile.

Système de gestion des risques et contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne sont une brique fondamentale pour Acheel qui souhaite maîtriser intégralement ses opérations et piloter son risque de manière fine. A chaque nouveau processus établi ou nouveau type d'opérations engagé, Acheel veille à établir une approche "design thinking" de ses risques afin d'intégrer dès la mise en œuvre du processus les outils et dispositifs de contrôle interne.

Dans un souci d'optimisation, les dispositifs de contrôle sont systématiquement automatisés dès que cela est faisable.

La politique d'appétence au risque est soumise au Conseil d'administration qui valide les orientations retenues par Acheel.

La conformité

A l'intersection entre le digital et l'assurance, Acheel est extrêmement soucieuse de respecter ses obligations de conformité, qu'il s'agisse de ses processus de souscription ou de gestion des données.

La fonction clé conformité d'Acheel coordonne ainsi la mise en œuvre d'outils de contrôle et détermine les règles de gestion et de traitement des données. Fonction centrale chez Acheel, elle collabore étroitement avec l'ensemble des services.

Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est externalisée au cabinet Crowe Becouze, situé 34 rue de Liège à Paris 8ème, bien que demeurant sous le pilotage de l'auditeur interne d'Acheel.

L'auditeur interne coordonne les travaux du cabinet et détermine le plan d'audit annuel.

En 2021, Acheel réalisait une première levée de fonds et était, par ailleurs, auditée par les auditeurs de ses différents investisseurs.

Fonction actuarielle

La fonction clé actuariat détermine les dispositions tarifaires des nouveaux produits et s'assure au long terme de leur bonne tarification.

Elle est également en charge de maîtriser le risque de provisionnement et coopère avec la fonction clé gestion des risques pour déterminer les profils de risques de l'entreprise, notamment sur tous les sujets ayant trait aux risques de souscription, de réassurance et de provisionnement.

03. Profil de risque

Risque de souscription

Les risques de souscription en santé et en non-vie mesurent l'évolution des dépenses des assurés, de leur fréquence, ou de leur délai de paiement, ainsi que l'exposition d'Acheel à des événements catastrophiques susceptibles d'affecter ses engagements d'assurance.

Le volume de contrats détenus fin 2021 représentent environ 337 k€ en Santé et 195 k€ en Dommages. Compte-tenu du volume de primes émises pour l'année 2022 en Santé, le risque de souscription en santé représente plus d'un tiers de l'exigence de capital d'Acheel.

- La principale contribution de ce risque est portée par le risque de primes qui s'appuie sur une vision prospective du volume de contrats en portefeuille et non du risque de réserve qui se base sur une estimation des sinistres ayant déjà eu lieu.

- La contribution du risque associé à un événement catastrophique reste faible compte tenu du faible montant des sinistres unitaires en Santé.

Risque de marché

Acheel n'a pas réalisé de placements financiers au cours de l'exercice 2021.

Les fonds collectés sont intégralement conservés sous forme de trésorerie (compte courant) auprès d'établissements français.

Acheel ne détient aucune position hors bilan et n'est engagé dans aucune activité de titrisation.

En conséquence, et au titre de l'exercice 2021, Acheel n'est pas exposé au risque de marché

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie vise à évaluer les pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise durant les douze mois à venir.

Fin 2021 Acheel est exposée à ses partenaires bancaires, Acheel France (sa filiale détenue à 100%) et ses réassureurs.



Plusieurs éléments permettent de maîtriser l'exposition globale d'Acheel au risque de contrepartie :

La solidité financière des réassureurs d'Acheel :

Réassureur	Notation - Perspective	Agence de notation	Date de dernière notation
Hannover Re ¹	AA - (Very Strong) - Stable	Standard & Poor's	07/07/2021
Hannover Re	A+ (Superior) - Stable	A.M. Best	13/01/2022
Swiss Re ²	AA - (Very Strong) - Negative	Standard & Poor's	23/11/2021
Swiss Re	Aa3 (Excellent) - Stable	Moody's	9/07/2021
Swiss Re	A+ (Superior) - Stable	A.M. Best	22/07/2021
Munich Re ³	AA - (Very Strong) - Stable	Standard & Poor's	22/12/2006
Munich Re	Aa3 (Excellent) - Stable	Moody's	17/03/2005
Munich Re	AA (Very Strong) - Stable	Fitch	21/07/2015

Site web du réassureur, consulté le 9/05/2022, <https://www.hannover-re.com/199230/ratings>

Site web du réassureur, consulté le 9/05/2022, <https://www.swissre.com/investors/solvency-ratings/financial-strength-ratings.html#tab1>

Site web du réassureur, consulté le 9/05/2022, <https://www.munichre.com/en/company/investors/ratings-and-solvency.html>

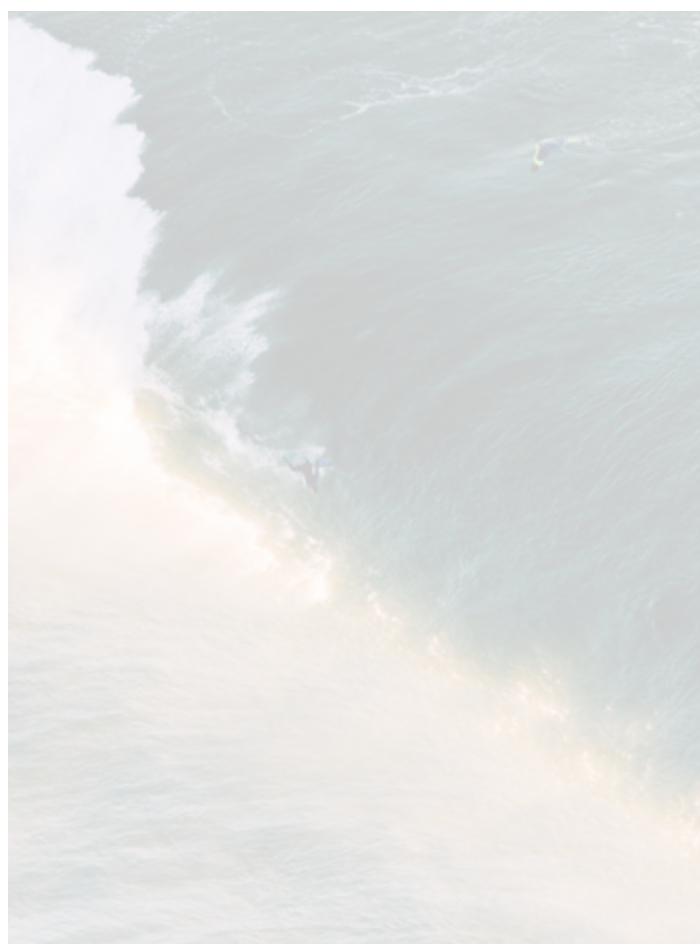
Munich Re	A+ (Superior) - Stable	A.M. Best	07/12/2017
Arch Reinsurance Europe Underwriting Designated Activity Company⁴	A+ (Strong) - /	Standard & Poor's	/
Arch Reinsurance Europe Underwriting Designated Activity Company⁵	A+ (Strong) - Positive	Fitch	31/08/2021

- La solidité des partenaires bancaires d'Acheel : Acheel est exposé à plusieurs partenaires bancaires de premier plan situés en France, filiales ou têtes de groupe notées A ou mieux selon l'échelle de notation Standard & Poor's.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir céder les investissements et autres actifs en vue d'honorer ses engagements financiers.

Le risque de liquidité d'Acheel est particulièrement maîtrisé puisque l'intégralité des fonds détenus sont déposés sur des comptes à vue. Le niveau de liquidité détenu fin 2021 (11,7 M€) permet de faire face aux sorties de liquidité nécessaires au fonctionnement général de l'activité.



Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs ».

Acheel analyse régulièrement la typologie de son activité de façon à identifier les zones de risques et mettre en place de manière efficiente des dispositifs de contrôle et maîtrise de ces risques.

Dès qu'une sensibilité est identifiée, Acheel met en place des dispositifs de contrôle, essentiellement automatisés, de façon à limiter le plus possible les risques d'erreur ou de défaillance humaine.

La mise en place de ces dispositifs d'automatisation permet également de prévenir les divers risques de discontinuité d'activité.

Capital de solvabilité requis

Acheel calcule son besoin en fonds propres conformément à la "formule standard" prévue par la directive européenne Solvabilité II.

Le niveau des chocs appliqués par la formule standard permet de calculer le montant de fonds propres nécessaires pour qu'Acheel puisse tenir ses engagements vis-à-vis de ses assurés et à continuer d'exercer son activité

y compris dans des scénarios avec une probabilité inférieure à 0,5%.

La répartition des fonds propres nécessaires est la suivante :

- **Le risque de souscription santé représente 35% de l'exigence de capital réglementaire**
- **Le risque de souscription non-vie représente 10% de l'exigence de capital réglementaire**
- **Le risque de contrepartie représente 80% de l'exigence de capital réglementaire**
- **Le risque opérationnel représente 12% de l'exigence de capital réglementaire totale**



**Module de risque de la
formule standard pour le
calcul de l'exigence de ca-
pital sous solvabilité 2**

**Capital requis fin
2021 (
en k€)**

**Contribution
à fin 2021**

Risque de souscription santé

510,5

35%

Risque de souscription non vie

143,2

10%

Risque de contrepartie

1 145

80%

Risque de marché

0

0%

Risque opérationnel

207

12%

Diversification entre les risques

-354,8

-25%

04. Valorisation à des fins de solvabilité

Les méthodes de valorisation retenues à des fins d'établissement du bilan prudentiel s'appuient sur les méthodes requises par le code des assurances, la directive 2009/138/CE ("Solvabilité 2") et le règlement délégué 2015/35 modifié par le règlement délégué 2020/442 de la Commission du 17 décembre 2019.

Actifs

Acheel a retenu les principes suivants pour la construction de son bilan prudentiel.

Les placements d'Acheel exclusivement détenus sur des comptes à vue, sont valorisés à leur valeur de marché sans qu'il n'y ait besoin d'ajouter un ajustement comptable lors de la construction du bilan prudentiel.

Les créances d'opérations d'assurances entre Acheel SA et Acheel France sont des créances exigibles à tout instant et qui n'appellent pas dès lors un ajustement de leur valeur entre le bilan comptable et le bilan prudentiel.

Les provisions techniques cédées aux réassureurs font l'objet d'une évaluation suivant la méthodologie retenue pour la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 ainsi qu'un ajustement pour risque de défaut du réassureur.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont les réserves constituées par les sociétés d'assurance afin de régler l'intégralité de leurs engagements financiers vis-à-vis de leurs assurés.

La segmentation retenue pour le calcul des provisions techniques distinguent cinq catégories de risques homogènes :

- **Les contrats de complémentaire santé vendus en direct**
- **Les contrats de complémentaire santé vendus par nos courtiers partenaires**
- **Les contrats habitation vendus en direct (à l'exception de la garantie RC incluse)**
- **Les garanties responsabilité civile incluses dans les contrats habitation vendus en direct**
- **Les contrats chien/chat vendus en direct**

Les provisions techniques brutes au bilan prudentiel correspondent à la valeur de marché des engagements d'assurance à la date de calcul. Elles sont calculées comme la somme de la meilleure estimation des provisions techniques et d'une marge de risque.

La valeur des engagements retenue pour le bilan prudentiel s'élève à 7 M€ dont 6,9 M€ au titre de la meilleure estimation (best estimate) et 0,1 M€ au titre de la marge pour risque.

La meilleure estimation des provisions est calculée sur la base des flux financiers futurs associés aux engagements d'assurance commercialisés par Acheel (primes, règlements de sinistres, frais) qui seront engendrés par les contrats en portefeuille à la date.

Le périmètre des contrats concernés regroupe :

- **Les contrats en cours et dont une partie de la prime n'est pas encore acquise à la date de calcul**

- **Les contrats pour lesquels Acheel est déjà engagé et ne peut pas se délier contractuellement de façon unilatérale.**

Les flux de trésorerie retenus pour la valorisation des provisions techniques fin 2021 reflète les cadences les plus récentes au moment de l'élaboration des comptes. Les projections tiennent ainsi compte au plus près de l'évolution du comportement du portefeuille.

La marge de risque correspond à la somme actualisée des exigences de capital (SCR) futures jusqu'à l'extinction de l'ensemble des engagements que multiplie un taux de coût du capital égal à 6% tel que prévu à l'article 39 du règlement délégué.

Méthodes de valorisation alternative

Non applicable.

Acheel ne recourt à aucune méthode de valorisation alternative, ni à des dispositifs transitoires.

Autres passifs

Les autres passifs d'Acheel correspondent à des dettes envers les réassureurs. Il n'y a pas besoin d'appliquer une méthode de valorisation différente et leur valeur dans le bilan prudentiel est identique à la valeur comptable

05. Gestion du capital

Fonds propres

Les capitaux propres d'Acheel sont constitués de capitaux de Tier 1 et de capitaux de Tier 2.

Les fonds propres comptables d'Acheel s'élèvent à 14,3 M€.

Les fonds propres prudentiels (excédent d'actifs par rapport aux passifs du bilan prudentiel) éligibles à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 12,6 M€. De plus Acheel possèdent des fonds propres de Tier 2 à hauteur de 12 M€.

Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Fin 2021, l'exposition aux risques calculée selon la formule standard s'élève à 1,65 M€.

Le minimum de capital requis selon la réglementation Solvabilité 2 s'élève à 3,7 M€.

Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital

A fin 2021, Acheel dispose de 14,9 fois l'exigence de capital de solvabilité requis par la réglementation européenne Solvabilité II.

Acheel couvre également 6,6 fois le minimum de capital requis à fin 2021.

X 14,9

les fonds propres « Solvabilité II » d'Acheel fin 2021 par rapport à l'exigence de capital de solvabilité requis.

06. États quantitatifs publics (QRT)

		Total	Tier 1 - res- tricted	Tier 1 - unrestricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0030	C0020	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	46812		46812		
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	16965355		16965355		
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0				
Surplus funds	R0070	0				
Preference shares	R0090	0				
Share premium account related to preference shares	R0110	0				
Reconciliation reserve	R0130	-4393780,75		-4393780,75		
Subordinated liabilities	R0140	0				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	0				

Total basic own funds after deductions	R0290	12618386,25		12618386,25		
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	12000000		12000000		
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400	12000000		12000000		
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	24618386,25		12618386,25	12000000	
Total available own funds to meet the MCR	R0510	1335836,25		12618386,25	740000	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	13443798,25		12618386,25	825412	
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	1335836,25		12618386,25	740000	
SCR	R0580	1650824				
MCR	R0600	3700000				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	814,37%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	361,04%				



Copyright © - Acheel - All rights reserved